

La Gazette

du Lavandou

www.le-lavandou.fr

Bulletin municipal
N° 133
Septembre / Octobre 2017



Le PLU approuvé



Restez connectés

Chères Lavandouraines Chers Lavandourains,

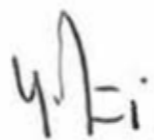
Au terme d'une large concertation publique, le **4 septembre dernier, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la révision de notre Plan Local d'Urbanisme**. L'aboutissement de la planification de la **protection de nos zones naturelles** comme de la **mise en valeur des zones urbaines**, déterminante pour l'avenir de notre Commune tant sur le plan environnemental qu'économique, a été conduite par la nécessité de se mettre en **conformité avec la loi Grenelle II** mais aussi par la volonté de **prendre en compte les risques naturels** tels que les feux de forêts, les inondations et les submersions marines, dans le cadre des changements climatiques.

En déterminant ce document stratégique de « Droits des sols », **nous avons privilégié le qualitatif sur le quantitatif en protégeant les atouts environnementaux du Lavandou comme ses ambitions touristiques**. Le PLU révisé nous permet également de **maîtriser l'impact de la loi ALUR en matière de densification urbaine**, au moment où les coefficients d'occupation au sol sont gommés, de **protéger le patrimoine architectural** et d'**encadrer les rénovations en « cœur de village »**.

Au registre de l'accès au logement, **après avoir mené un programme de constructions pour actifs**, à loyers modérés, et en partenariat avec les bailleurs sociaux, qui nous ont permis de **lutter contre la cherté des loyers**, et d'éviter le départ de nombreuses familles qui aurait conduit à la fermeture de classes, j'ai

demandé au Conseil municipal de suspendre les nouvelles constructions de logements sociaux. En effet, après avoir affecté aux Lavandourains **90% des 120 logements sociaux créés**, l'Etat a modifié les « règles du jeu » en privilégiant de façon unilatérale les demandes extérieures. Le Lavandou n'a pas vocation à accueillir une population mal logée ailleurs, ni à reléguer au second plan les demandes de notre « bassin de vie », et notre PLU nous permet aujourd'hui d'asseoir nos ambitions : **contenir la commune à 6000 habitants pour préserver notre collectivité à taille humaine, où il fait bon vivre**.

Dans le même temps que ce volet urbanistique important, nous avons déterminé de **nouveaux desseins** dans notre **politique littorale et dans la mise en valeur du patrimoine** afin que nos équipements soient en adéquation avec vos attentes et avec les besoins des visiteurs. En effet, **les « restanques » de Saint-Clair** sont promises à un beau développement intergénérationnel et touristique, de même que **les lots de plages** implantés sur le domaine public communal à l'Anglade pourront rester **ouverts dix mois par an**. Quant à « l'offre culturelle », **l'ouverture de la Villa Théo prévue début novembre** avec une exposition inaugurale visible jusqu'en janvier 2018 et s'inscrivant sur le « chemin des peintres » entièrement rénové, devrait permettre aux Varois comme aux visiteurs hors département de profiter des richesses locales tout au long de l'année.



Bien à vous,
Gil BERNARDI

Sommaire

■ L'Édito du Maire.....	2	■ Tribuneslibres.....	8
■ Urbanisme.....	3	■ Culture/Associations.....	9
■ Dossier - La saison balnéaire en chiffres.....	4 à 5	■ Focus sur la fête du Romérage.....	10
■ Enfance et jeunesse.....	6	■ Sport.....	11
■ Infos.....	7		

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé

Suite à l'avis favorable émis par Madame Elisabeth Varcin, désignée comme commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique portant sur la procédure de révision du PLU - qui s'est tenue du 29 mai 2017 au 3 juillet 2017 - les élus du Conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le PLU révisé, le 4 septembre 2017.

Les objectifs poursuivis par la procédure de révision étaient les suivants :

► Mise en conformité du PLU avec la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II » ; la commune souhaite être pro-active dans l'application de cette loi compte tenu de la sensibilité du territoire.

► Prise en compte des dispositions de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, dite « Loi ALUR » :

- Compléter le diagnostic par une évaluation des besoins en matière de biodiversité.

- Compléter le rapport de présentation en intégrant une analyse de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis ; un exposé des dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers ; un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules électriques et de vélos, des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

- Compléter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) par un chiffrage des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

► Examiner précisément et réactualiser l'état des EBC qui nécessitent une étude fine sur leur positionnement et leur nécessité. Cet objectif aura pour dessein de revoir les limites de certains EBC (Espaces Boisés Classés) afin

de satisfaire au principe de développement maîtrisé de l'urbanisation, tel que fixé par l'ancien article L121-1 du code de l'urbanisme, tout en prenant en compte les impératifs légaux de protection des espaces concernés.

► Réexaminer, à la lumière d'une étude de la matérialité des lieux, le zonage des secteurs pouvant répondre à l'objectif de densification posé par la Loi ALUR. Dans cette perspective, la commune entend mettre en valeur son territoire et mettre en œuvre une politique cohérente de l'occupation des sols au regard du développement de cette dernière et ce dans le respect des principes des anciens articles L.121-1 et L.110 du code de l'urbanisme et des dispositions de la Loi ALUR.

► Réexaminer le document au regard des dernières décisions de justice, et notamment de celles relatives au PLU approuvé par délibération du conseil municipal le 28 mars 2013. Une telle obligation résulte des dispositions de l'article L.153-7 du code de l'urbanisme selon lequel l'autorité compétente est tenue d'élaborer sans délai les nouvelles dispositions du plan applicables aux parties du territoire concerné par les annulations partielles prononcées par voie juridictionnelle.

Le Plan Local d'Urbanisme révisé approuvé est tenu à la disposition du public au service urbanisme de la mairie du Lavandou, aux jours et heures d'ouverture du service.

Ou sur www.le-lavandou.fr

DES CONSEILS EN ARCHITECTURE

La Ville du Lavandou a signé une convention avec le Conseil de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Var afin de vous porter conseil dans ce domaine.

Madame Vaidis, architecte, vous reçoit sur rendez-vous un mardi sur deux, de 9h à 12h.

Prise de rendez-vous au secrétariat du service urbanisme : 04 94 05 15 78

Surveillance des baignades et sécurité, nettoyage des plages, entretien des espaces verts et des lieux publics, accueil portuaire, animations dans le cadre du centre de loisirs, organisation d'événements, promotion... la liste des actions menées par la Ville durant la saison balnéaire* est longue, pour un seul objectif, garantir du bon temps aux habitants et aux dizaines de milliers de visiteurs qui choisissent Le Lavandou chaque été.

Dans ce dossier chiffré, nous vous présentons les moyens engagés par la Ville pour dynamiser l'économie locale et valoriser l'attractivité de notre territoire.

Surveillance des baignades

18 nageurs sauveteurs civils

7 CRS MNS

2243

soins portés aux baigneurs

380 rappels à la réglementation

74 évacuations

Plages

12 plages publiques

10 agents chargés de l'entretien quotidien

26 lots de plages privées

20 parasols / 8 cabines de plages sur la plage centrale

20 prélèvements
qualité des eaux de baignade



Centre de loisirs

140 enfants accueillis

26 animateurs

+20 activités proposées

2 séjours

Evénements

37 événements

8 feux d'artifices

50 000
personnes – record de fréquentation

Promotion

105 publications sur les réseaux sociaux

35 articles sur le site de la Ville

19 newsletters

17 000

vues de vidéo diffusées en direct sur Facebook

+ 400 nouveaux abonnés

Office de tourisme

132 000 personnes renseignées

+2000 accueillies le 31 juillet

3 types d'opération « hors les murs »

571 200 nuitées au Lavandou en juillet / août

500 participants au concours photos #Mylavandou

Port

30 unités de + de 20 mètres

45 mètres : le plus grand yacht accueilli

305 nuitées d'escale réservées sur Navily

920 000 litres d'essence vendus

15 000 litres – record pour un seul bateau

26 agents dont 12 saisonniers

+7% d'escales par rapport à 2016

Personnel

69 saisonniers recrutés

- 17 surveillants de baignade

- 28 animateurs au Centre de Loisirs

- 2 agents au service événementiel

- 5 agents au service Environnement

- 6 agents au service Roulage/Plages

- 2 agents au Restauration communal

- 2 agents au service Espaces Verts

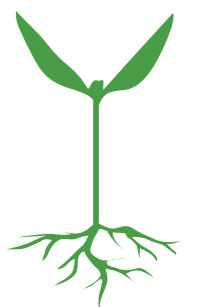
- 7 moniteurs à l'Ecole de Voile

Espaces verts

30 hectares d'espaces entretenus

28 agents dont 2 saisonniers

500 Kg
de tomates bio cultivées



*Saison balnéaire : conformément à la décision du Conseil Municipal, les dates de la saison balnéaire ont été fixées du 13 mai au 17 septembre 2017.

Les familles invitées à visiter l'école maternelle modernisée

Samedi 16 septembre, le maire, Gil Bernardi, et Frédérique Cervantes, adjointe en charge des affaires scolaires, accueillent les parents d'élèves pour une visite guidée de l'école maternelle Marc Legouhy, en présence des enseignants et de la Directrice, Myriam Binois.

Créer un environnement favorable à l'épanouissement des enfants tout en assurant davantage de confort et de praticité aux enseignants et au personnel encadrant, tels étaient les objectifs des travaux réalisés à l'école maternelle. C'est aujourd'hui chose faite, les petits Lavandou-

rains disposent d'une nouvelle salle multimédia, d'une cour de récréation neuve et d'espaces optimisés quand les enseignants voient leur travail facilité par les nouveaux accès normalisés – escaliers et ascenseur – la création d'un bloc sanitaire au rez-de-chaussée et la

pose d'un sol souple amortissant les nuisances sonores. Dans ce nouveau cadre adapté à tous, chacun a su trouver sa place dès la rentrée, et les parents présents lors de la visite ont exprimé leur pleine satisfaction quant au travail effectué.



Visite de l'école maternelle



Inauguration de la crèche

La nouvelle crèche du Lavandou inaugurée

En présence de Fabienne Hudelot et Frédérique Senes, respectivement Présidente du Conseil d'administration et conseillère développement action sociale de la CAF du Var, d'élus du Conseil Municipal, du personnel communal et des familles, le maire, Gil Bernardi, a officiellement inauguré la crèche du Lavandou, mardi 19 septembre.

Tour à tour, les personnes présentes lors de l'inauguration se sont succédées dans les espaces entièrement réhabilités de la crèche avant de se retrouver autour d'un pot et d'échanger sur ce chantier prioritaire. « Suite aux inondations de 2014, qui restent

présentes dans nos mémoires, nous avons cette urgence de garantir un lieu sûr, chaleureux et accueillant aux plus petits, expliquait Gil Bernardi. Désormais tout concourt à un accueil optimal, l'articulation des sections, les locaux techniques, le mobilier,

les tons pastels, la cour de récréation si bien intégrée. Je remercie la CAF du Var de son soutien financier, la PMI de son accompagnement, les adjointes qui ont suivi ce chantier de près et tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce projet ».

QUAND SÉCURITÉ RIME AVEC ÉLÉGANCE

A l'occasion des travaux de réfection de la crèche et de modernisation de l'école maternelle, l'ensemble du bâtiment intégrant également l'école élémentaire a connu une réfection des façades et a fait l'objet de quelques ajustements en matière de sécurité. Les portails magnétisés constituent désormais un nouveau rideau entre les écoles et la voie piétonne. Grâce à une conception paysagère élaborée tout autour du bâtiment, les clôtures ont été rehaussées tout en s'intégrant parfaitement au décor.

Escale Sea Cloud



Amarré au Lavandou en mai dernier, le bateau de croisière Sea Cloud a de nouveau fait escale au Lavandou en septembre. 800 visiteurs ont ainsi arpenté les ruelles de la cité des dauphins le temps d'une journée.

Journées européennes du patrimoine

Pour la deuxième année consécutive, Le Lavandou s'est inscrit au programme des Journées européennes du patrimoine. Répartis en plusieurs groupes, les 130 personnes présentes ont été invitées à découvrir l'histoire du centre ancien et celle des peintres néo-impressionnistes qui ont séjourné dans le quartier de Saint-Clair. Organisées par l'Office de Tourisme, ces journées ont non seulement permis aux visiteurs de connaître les spécificités locales mais aussi de découvrir la Ville au cours d'une balade de deux heures.



Reprise de l'EIS

Dès la rentrée, 70 petits Lavandourains ont rejoint les activités de l'Ecole d'Initiation aux Sports dispensées le mercredi matin. Répartis en six groupes, les enfants pratiqueront divers sports, collectifs et individuels au cours de l'année. Voile, badminton, basket, tennis, gymnastique, football, handball... le programme est varié. Plus d'infos sur www.le-lavandou.fr

Environnement : Opération nettoyage

Le service environnement œuvre quotidiennement pour vous assurer un espace public propre, agréable et attractif. Face à l'incivilité de certains, les agents de ce service redoublent d'efforts dans ce domaine. Après avoir nettoyé tous les cours d'eau de la commune au mois d'août suite à l'enlèvement des atterrissements opérés par les services techniques en vue des pluies d'automne, le service environnement a recommencé ce travail lors d'une opération nettoyage début septembre. Bouteilles, bidons, vêtements, pneus... ont été ramassés.

Prévention inondation

La Ville du Lavandou dispose d'un système de télé-alerte qui vous permet d'être informé directement en cas de risque naturel ou technologique. Inscriptions sur : www.le-lavandou.fr > Mairie > Sécurité et prévention des risques. Ou directement au secrétariat des services techniques. Le DICRIM est également téléchargeable sur le site officiel ou disponible en mairie.



En bref Cet été, les opérateurs de téléphonie SFR et ORANGE ont augmenté la capacité des réseaux de fibre et de 4G dans plusieurs centaines de communes françaises, dont Le Lavandou.

Conformément à l'article L2121-27-1 du code général des collectivités territoriales, les élus disposent d'un espace de parole dans la «Gazette du Lavandou». Le texte fourni ci-dessous est reproduit sans modification et sans correction.

Brigitte Vanborre passe la main !

Que personne ne s'émeuve, ni clash, ni ras-le-bol, la démission de Brigitte Vanborre était prévue depuis le début du mandat en Mars 2014. En effet avec mon équipe, il avait été décidé que les élus de la Ville Heureuse se relaieraient en cours de mandature. Je tiens personnellement à remercier Brigitte Vanborre pour sa loyauté d'avoir respecté cet engagement et pour la pugnacité et l'assiduité dont elle a fait preuve durant ces quatre années à siéger au sein de l'assemblée municipale et dans les commissions où elle portait la parole de notre groupe conformément aux grandes lignes qui avaient présidé notre candidature. Andrée Viale est donc arrivée et a pris ses fonctions lors du Conseil Municipal du 4 septembre dernier. A la demande du 1er magistrat et avec le responsable du groupe Cap 2020, nous nous sommes mis d'accord pour recomposer les commissions d'instructions et observer la représentativité des trois groupes élus en 2014 en tenant compte de l'arrivée de Mme Viale. Cette dernière a déjà occupé les fonctions de Conseillère Municipale lors de précédents mandats et je sais qu'elle saura mettre au service de notre groupe son expérience d'élue. Lors du Conseil Municipal du 18 septembre dernier, les commissions ont donc été remaniées pour fonctionner selon un mode de répartition correspondant aux résultats acquis en Mars 2014. Pour mettre un terme à toute interprétation mais aussi à toute polémique, je précise que l'un des colistiers de la Ville Heureuse a fait le choix personnel

de quitter notre groupe en décembre 2014 et que si j'ai regretté sa décision pour le simple fait que je lui avais accordé une confiance absolue pendant la campagne des municipales de 2014 en lui déléguant notamment le financement de notre projet, je n'ai pas souhaité engager avec insistance de démarche pour qu'il démissionne. Il siège toujours et ne représente que lui-même alors qu'il était candidat pour la Ville Heureuse. A l'occasion de cette recomposition des commissions, c'est tout naturellement que je n'ai pas proposé sa candidature au nom de notre groupe. Il n'y avait parlé aucun esprit revanchard mais juste la nécessité factuelle de faire respecter le Groupe que je conduis et qui représente 24,08% des voix exprimées le 23 Mars 2014. Après cet épisode sans grand impact sur le destin de notre commune, nous reprenons ainsi notre bâton de pèlerin pour œuvrer en faveur de l'intérêt général pour ce qui constitue la deuxième moitié de ce mandat. Que les Lavandouraines et Lavandourains sachent qu'ils peuvent, comme ils l'ont fait à maintes reprises, nous interpeller et nous solliciter pour débattre de sujets inhérents à leur quotidien ou pour des problèmes qu'ils rencontreraient dans des contextes susceptibles d'être améliorés. Pour ce faire qu'ils n'hésitent pas à nous écrire par mail à ecojlf83@free.fr. Nous sommes là pour le Lavandou et surtout pour celles et ceux qui le construisent tous les jours avec passion et bienveillance.

Il faut arrêter les constructions dans l'Eco-quartier.

Nous venons de discuter, en conseil municipal, du Plan Local d'Urbanisme. Il y a évidemment des points positifs dans ce PLU notamment au niveau de la protection de l'environnement. C'est pourquoi nous n'avons pas voté contre. Mais sur un aspect central, celui de l'urbanisme, nous sommes en désaccord. Pour 4 raisons : Le PLU est toujours marqué par ces zigzags incertains qui pénalisent, on ne sait pourquoi, certains propriétaires individuels. Il y a donc un manque d'équilibre entre ce qu'impose la mairie aux propriétaires individuels et la liberté qu'elle prend d'en faire à son aise dans le centre; en effet, dans le même temps, la mairie surdensifie le centre ville. On pouvait comprendre et approuver la construction de nouveaux logements. Mais trop c'est trop ! Il faut arrêter les constructions dans l'Eco quartier et faire respirer cet ensemble. Pourquoi ne pas envisager d'y faire là le cinéma ? Ce cinéma qui est parti pour être une arlésienne de plus dans un système municipal incapable de mener à bien le seul projet structurant

du mandat. Aller plus loin dans la construction de logements ne serait pas conforme à la promesse du maire de préserver le village, son intégrité, son identité. C'est notre rôle d'en appeler à l'équilibre. Nous ajoutons, si nous nous référons à notre débat en commission, que le maire ne semble pas décidé à tirer les conclusions, en matière d'aménagement notamment agricole et viticole, des récents incendies. Nous militons pour un schéma d'aménagement de nos crêtes. Avec des activités qui font en même temps pare-feu. Mais nous savons tous, depuis une célèbre émission de télévision, que M^r le maire n'aime pas parler des inondations et donc pas plus des incendies. Ce serait pour ne pas faire fuir les touristes. Mais avant d'être une question d'image, c'est un enjeu de sécurité publique. Et aussi la capacité à développer (Enfin !) des activités économiques au Lavandou.
Thierry Saussez, Marie-Jo Bonnier, Guy Cappe pour Lavandou Cap 2020

Rentrée culturelle

Vendredi 13 octobre, Jean-Pierre Joncheray a ouvert le cycle des conférences culturelles en révélant les secrets engloutis dans l'épave de l'avion de Saint-Exupéry. Ces rendez-vous tant appréciés du public sont de nouveau programmés à l'Espace Culturel du Lavandou et mettront différents thèmes à l'honneur :

> VENDREDI 10 NOVEMBRE

Théo Van Rysselberghe, du Nord au Sud

Un film de Raphaël Dupouy qui vous éclairera sur l'œuvre et la manière de travailler du peintre belge, exposé à la Villa Théo jusqu'à la fin de l'année.

> VENDREDI 15 DÉCEMBRE

Les mystères du vin rosé

Une conférence donnée par Jacques Espuna, œnologue, en présence de producteurs locaux.

> VENDREDI 19 JANVIER 2018

« Cavalière, histoire d'un quartier »

par Carine Englefred qui retracera les grandes dates mais aussi les petites histoires dans la grande histoire.

> VENDREDI 23 FÉVRIER 2018

« Mimosas par ci, acacia par là »

Une conférence de Julien et Gérard Cavatore, spécialistes des variétés florales locales.

> VENDREDI 9 MARS 2018

« Le Levant, l'île aux missiles »

Une immersion au cœur du secret défense proposée par Patrick Zoppi.

Le succès du forum des associations

Les 16 et 17 septembre derniers, la Ville du Lavandou organisait le traditionnel forum des associations du Lavandou et de Bormes où des centaines de visiteurs sont venus découvrir les programmes de l'année 2017/2018.

Culture, sport, actions sociales et environnementales, loisirs... le tissu associatif local constitue une vraie richesse sur le territoire. Lors de l'inauguration du forum, le maire, Gil Bernardi, aux côtés des élus du Lavandou et de Bormes et des Président(e)s d'associations, a félicité tous les bénévoles de leur implication au quotidien. Cette même implication qui s'est parfaitement illustrée les 16 et 17 septembre avec des démonstrations, des dégustations et des échanges placés sous le signe de la convivialité.



NOUVEAU !

« L'informatique pour tous »

Des ateliers d'initiation à l'informatique seront proposés gratuitement aux aînés par l'association les « Sylver surfer » en novembre et décembre 2017. Une réunion de présentation est prévue mardi 7 novembre à 9h au foyer Nostre Fougau.
Infos : 04 94 71 25 55



Téléchargez le guide des associations sur <http://le-lavandou.fr/vie-associative-au-lavandou/>

Revivez le forum des associations en images sur <http://le-lavandou.fr/forum-associations-a-seduit-visiteurs/>



ou sur la page Youtube de la Ville du Lavandou



Outre le fait de célébrer Saint-Clair, le patron des couturiers, des lunetiers et de tous ceux qui usaient de leur vue pour travailler au XVII^e siècle, la fête du Romérage est l'occasion de perpétuer des traditions provençales. Les groupes folkloriques, les bravadeurs de Vidauban, les pêcheurs vêtus de marinières et les Lavandourains costumés imprègnent les visiteurs de cette ambiance

chantante et dansante qu'incarne le Sud. Cette année, près de 600 personnes ont suivi la procession jusqu'à la chapelle de Saint-Clair avec une large proportion de néophytes, appareils photo en main, prêts à immortaliser les saynètes qui mettent à l'honneur le prier, l'ermite, les pêcheurs et les écoliers du quartier qui ont entonné la *Coupo Santo* de Frédéric Mistral.



Les « Dauphins du sport », une cérémonie alliant fair-play et trophées

Gil Bernardi, maire du Lavandou, Pierre Charrier, adjoint en charge du sport, Lucienne Roques, Présidente du comité départemental olympique et sportif du Var et Albert Giaccone, directeur du service sport et jeunesse ont récompensé les sportifs et dirigeants lavandourains s'étant illustrés dans leur discipline cette année.

Pierre de Coubertin disait, « le succès n'est pas un but mais un moyen de viser plus haut ». Au lendemain de l'attribution officielle des JO 2024 à La France, cette phrase a particulièrement bien raisonné au Lavandou où la cérémonie des Dauphins du Sport visait à récompenser les jeunes sportifs qui ont décroché des titres

mais aussi les dirigeants qui les accompagnent et les encouragent à dépasser leurs limites. Au total, 29 trophées ont été décernés dont deux rendant hommage à Marie-Rose Botanelli et Francis Hébréard. Tous deux très impliqués dans la vie sportive locale, ils nous ont quittés récemment.

Retrouvez la liste des récipiendaires et les images de la soirée sur
<http://le-lavandou.fr/ville-lavandou-met-sport-a-lhonneur/>

3 questions à Amandine Condroyer

Reine du roller freestyle et de ice cross, la jeune Lavandouraine a reçu un Dauphin d'honneur lors de la cérémonie des Dauphins du sport. La Ville lui avait attribué une bourse spéciale de 1000€ au printemps 2017 pour lui permettre de poursuivre ses objectifs. Zoom sur ce parcours atypique !

Vous revenez de Chine avec une médaille d'argent décrochée aux championnats du monde de roller à Nanjing. Quel parcours pour atteindre ce résultat ?

AC : Les sélections se déroulent sur plusieurs étapes. J'ai gagné le Festival International des Sports Extrêmes (FISE) à Montpellier qui était une étape de sélection européenne. Et j'ai aussi dû me sélectionner en équipe de France après plusieurs épreuves répertoriées dans un circuit national qui nous permet de cumuler des points.

Comment faites-vous pour atteindre un si haut niveau depuis Le Lavandou ?

AC : On n'abandonne jamais, on fonce ! Je vais régulièrement m'entraîner à la patinoire de Marseille.



Et au départ ce sont mes parents qui m'ont accompagnée; ils m'amenaient tous les mercredis à Sainte-Maxime, au club Sud Roller Développement. Maintenant, c'est moi qui donne des cours aux minots.

Quelles sont les perspectives ? Les JO 2024 ?

AC : En ce moment je m'entraîne pour les compétitions de ice cross (patin à glace) en vue d'une épreuve en Autriche en décembre, et dès février je reprends les compétitions de roller freestyle. Pour les JO... Même s'il n'est pas impossible que ma discipline intègre la liste des sports en lice, comme c'est le cas d'autres sports de ma Fédération pour les JO 2020 (skate et roller vitesse), il va falloir que je me préserve. J'aurai 32 ans ! (rire)

LE LAVANDOU

THÉÂTRE

DE RUE

7^{EME}
FESTIVAL

28 & 29
OCTOBRE 2017



Office de Tourisme
04 99 60 41 42
www.lavandou.fr

Le Lavandou